

CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 DÉCEMBRE 2023 à 20h00

PRÉSENTS : M. AUBERT Bernard, M. BALARESQUE Denis, Mme BONIFAS Marie-Laure, Mme CALLEDE Maud, M. DANES Richard, M. DEDIEU Joël, M. DORBES Jean-Luc, M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, M. JEUCH Antoine, M. PEREZ Cédric, Mme ROUANE Nicole

EXCUSÉS : Mme CARRERA Pamela, M. GISTAIN André, Mme JEANJEAN Séverine donne pouvoir à M. PEREZ Cédric

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M. AUBERT Bernard

Prise en charge des dépenses d'investissements avant vote du budget 2024 - 2023/024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Il explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1er trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

POUR LE CHAPITRE	MONTANT	LE QUART DISPONIBLE EST DE
20	20 000.00	5 000.00
21	82 000.00	20 500.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements de 2024 dans la limite du quart des crédits et ce, avant le vote du budget 2024.

La séance est levée à 20h08.